

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	: 11	L'an deux mille vingt quatre
Présents	: 10	Le 26 février à 19 heures 00
Pouvoir	: 01	Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents	: 01	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher LATAPY, Maire
		Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, M. Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER,

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise VIDEAU qui a donné pouvoir à Mme Laurence CLEMENT-SALON

Secrétaire de séance : M. Francis DARTEYRE

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024-010 DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE VOTE D'UNE
SUBVENTION À L'ASSOCIATION EN CHARGE DU TOUR CYCLISTE DU SUD
GIRONDE, LE GUIDON MACARIEN**

Monsieur le maire indique que dans le cadre de l'organisation de l'épreuve Tour de la CDC du Sud-Gironde une subvention de deux cents euros doit être versée par les communes afin de financer l'évènement.

Pour ne pas mettre difficulté l'association en charge de l'organisation, il est proposé de voter cette subvention en amont du vote du budget 2024, et devra être intégrée budgétairement au vote du budget primitif de 2024.

La subvention ayant trait à l'intérêt local, la condition de régularité est vérifiée au cas présent.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200.00 €.

Vote :

Pour :	11/11
Contre :	00/11
Abstention :	00/11

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 26 février 2024

Le Maire,
M. Christopher LATAPY



Le Secrétaire de Séance
M. Francis DARTEYRE

